

## Accord mondial des maires et gouvernements locaux sur la protection du climat



### Les villes et les gouvernements locaux, chefs de file de l'action locale en faveur du climat

En 2030, les deux tiers de l'humanité vivront dans les centres urbains, qui abritent aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale et représentent plus de 75 % de la consommation totale d'énergie. Toutes les villes sont extrêmement vulnérables aux répercussions du changement climatique, en particulier les villes des pays en développement enregistrant une croissance rapide.

Les maires et les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de mesures pratiques en faveur du climat. S'ils disposent des compétences et des ressources requises, ils ont le potentiel nécessaire pour assurer le leadership en matière de réductions d'émissions, afin de garantir que les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre seront atteints à l'échelle mondiale.

### Relever le défi et saisir les occasions

Au niveau mondial, les villes et les gouvernements locaux s'efforcent de travailler ensemble afin de répondre efficacement à l'urgence qu'impose la rapidité du réchauffement climatique. Les gouvernements locaux, infranationaux et nationaux doivent – indépendamment et ensemble – jouer un rôle de leadership dans l'action en vue d'atteindre les réductions des émissions de gaz à effet de serre indispensables pour éviter les répercussions catastrophiques du changement climatique.

Les maires et les gouvernements locaux du monde entier appellent les gouvernements nationaux à œuvrer, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour l'adoption d'engagements à maintenir le réchauffement climatique en dessous d'un seuil de 2 °C par rapport à la température de la surface de la Terre. En particulier, ils appellent à la mise en place d'un cadre garantissant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2050 à l'échelle mondiale et comportant notamment un engagement des pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport aux niveaux de 1990.

### Engagements en faveur du leadership et de l'action

Les maires et les gouvernements locaux acceptent le défi et la responsabilité d'assurer le leadership et de prendre des mesures dans la lutte contre le réchauffement rapide et alarmant de la planète. En s'appuyant sur les engagements d'ores et déjà pris par les dirigeants des gouvernements locaux et leurs associations, notamment la campagne Cities for Climate Protection™ (Villes pour la protection du climat) de l'ICLEI, le Conseil mondial des maires sur le changement climatique, l'Accord des maires américains sur la protection du climat, le Groupe des grandes villes pour le climat (C40) et la Déclaration de Jeju de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), les maires et les gouvernements locaux s'engagent à :

1. RÉDUIRE les émissions de gaz à effet de serre immédiatement et significativement ; mesurer les réductions annuelles d'émissions de gaz à effet de serre, en rendre compte et s'efforcer constamment d'accroître ces réductions de telle sorte que, d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre aient diminué de 60 % par rapport aux niveaux de 1990 dans le monde entier et de 80 % par rapport aux niveaux de 1990 dans les pays industrialisés.
2. METTRE EN PLACE des cadres infranationaux, nationaux et internationaux complémentaires et permettant aux gouvernements locaux, en leur attribuant les ressources, l'autorité et le mandat nécessaires, de remplir leurs rôles et responsabilités.
3. BÂTIR une économie fondée sur une énergie durable par le biais d'économies d'énergie et par l'utilisation de technologies renouvelables et à haut rendement, nouvelles ou déjà existantes, afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et nucléaires et de s'orienter vers des solutions limitant les émissions de dioxyde de carbone.
4. METTRE EN ŒUVRE les mesures d'adaptation et de préparation au changement climatique par le biais de mécanismes de planification, d'élaboration et d'exécution au niveau du gouvernement local, en accordant la priorité aux villes les plus vulnérables.
5. PLAIDER en faveur de la présence d'un représentant désigné par les gouvernements locaux dans chaque délégation nationale participant aux négociations de la CCNUCC, afin de garantir que les priorités et les mesures de protection du climat au niveau local seront prises en compte dans les futures négociations.
6. APPELER SANS RELÂCHE les gouvernements nationaux à rejoindre la communauté internationale pour s'engager à respecter des limites contraignantes d'émissions de dioxyde de carbone, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre rapidement et significativement à court terme et d'au moins 60 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2050 au niveau mondial.

*Lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques par l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité, le Conseil mondial des maires sur le changement climatique (WMCCC), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et le Groupe des grandes villes pour le climat (C40), à Bali (Indonésie) le 12 décembre 2007.*